

Comment devenir point de vente PMU ?

Vous devez contacter l'agence qui gère votre département. Vous serez mis en relation avec un commercial qui étudiera votre demande.

Avant de commencer l'activité, le PMU vous fera bénéficier d'une formation initiale de 2 jours pour expliquer les paris et apprendre à gérer l'ensemble des produits.